



Association canadienne
de la construction
Services axés sur les
pratiques exemplaire

**Aperçu de la responsabilité des entreprises
en matière de rapports :**

Naviguer la loi canadienne sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement



Table des matières

- 01** Introduction
- 01** Origine de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement
- 05** Responsabilité des entreprises en matière de rapports : Ce que toute entreprise de construction doit savoir
- 06** Aperçu : Identifier et traiter les risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement de la construction
- 11** Lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable
- 15** Conclusion
- 15** À propos d'Achille
- 16** À propos de l'Association canadienne de la construction



Introduction

L'Association canadienne de la construction (ACC) et ses membres sont de plus en plus appelés à faire preuve de leadership en matière de pratiques commerciales éthiques, non seulement sur les chantiers, mais dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement. Reconnaissant l'augmentation mondiale du travail forcé et du travail des enfants, le gouvernement fédéral a introduit une nouvelle législation le 1er janvier 2024, avec la promulgation de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (anciennement projet de loi S-211). Cette loi exige que certaines entités canadiennes, dont beaucoup dans le secteur de la construction, fassent un rapport annuel sur les mesures qu'elles prennent pour identifier et traiter ces risques au sein de leurs opérations et de leurs réseaux d'approvisionnement.

Ce document a été élaboré spécifiquement pour l'industrie canadienne de la construction afin d'expliquer pourquoi cette législation a été introduite, ce qu'elle signifie en pratique et comment les organisations peuvent commencer - ou renforcer - leurs efforts pour s'y conformer. Il présente les principales obligations en matière de déclaration, les premiers enseignements tirés de la première année de divulgation, ainsi que des approches pratiques pour évaluer et atténuer les risques en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement liées au secteur de la construction.

Face à l'attention croissante du public et de la réglementation, la transparence et la diligence raisonnable ne sont plus facultatives - elles constituent un élément fondamental de la conduite des affaires. Cette ressource est conçue pour aider les membres de l'ACC à devancer les attentes, à préserver leur réputation et à contribuer à une industrie de la construction plus responsable et plus résiliente.

Origine de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont devenues de vastes systèmes interconnectés, essentiels à la croissance économique, mais cette complexité s'accompagne d'un risque accru. Avec l'expansion des échanges et du commerce, les chaînes d'approvisionnement sont souvent enchevêtrées dans des pratiques opaques qui peuvent dissimuler de graves problèmes éthiques.

L'une des préoccupations mondiales les plus urgentes est la persistance de l'esclavage moderne et d'autres violations des droits de l'homme. Selon Walk Free, une organisation internationale de défense des droits de l'homme, plus de 49 millions de personnes vivaient dans des conditions d'esclavage moderne en 2021, soit 10 millions de plus qu'en 2016. L'organisation définit l'esclavage moderne comme des situations d'exploitation dans lesquelles les individus sont incapables de partir en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie ou d'abus de pouvoir.

Au Canada, l'esclavage moderne est moins visible mais toujours présent. On estime que 1,8 cas pour 1 000 personnes - soit environ 69 000 personnes - sont concernés. Bien que le Canada se classe relativement bas dans les mesures de vulnérabilité mondiale, l'existence d'un niveau quelconque d'esclavage moderne met en évidence le besoin permanent de vigilance, de prévention et de garanties plus solides dans tous les secteurs.

Le gouvernement canadien s'attaque à ce problème par le biais d'une nouvelle loi. Anciennement projet de loi S-211, Loi édictant la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et modifiant le Tarif des douanes (la Loi sur la chaîne d'approvisionnement) est devenue une loi le 1er janvier 2024. La loi exige que certaines entités et organisations gouvernementales divulguent les mesures qu'elles prennent pour identifier et atténuer le travail forcé et le travail des enfants.

Le premier délai de déclaration était fixé au 31 mai 2024. Il s'agit d'une date de soumission annuelle, qui oblige les organisations à faire des déclarations chaque année. Au total, 5 795 rapports ont été soumis. Sur ce total, 145 provenaient d'organisations gouvernementales et 5 650 d'entités déclarantes. Sécurité publique Canada a continué à accepter des rapports après cette date limite et, au 31 juillet 2024, le total des rapports s'élevait à 6 303.

Les organisations sont tenues de rendre compte des actions entreprises pour identifier le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, ainsi que des mesures d'atténuation mises en œuvre au cours de l'exercice financier précédent. Bien qu'aucune activité spécifique ne soit exigée, les organisations sont conscientes du risque potentiel pour leur réputation, car les rapports seront accessibles au public.

Fin septembre, Sécurité publique Canada a publié son [rapport annuel 2024 au Parlement](#). Cette publication met en lumière l'état actuel de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Le rapport inclut les données des 5 795 rapports initiaux, mais les rapports continuent d'être acceptés et publiés dans le catalogue en ligne pour encourager la transparence.

Que savons-nous ?

Sur les 5 650 entités déclarantes (hors institutions gouvernementales), 81,95 % (4 630) ont leur siège au Canada, 13,52 % (764) aux États-Unis et 4,53 % (256) dans d'autres pays. L'industrie manufacturière, le commerce de gros et le commerce de détail sont les secteurs les plus représentés, avec respectivement 38,3 %, 22,3 % et 21,8 %. Le secteur de la construction représente environ 10 % des entités déclarantes.

Une partie du rapport demande aux entités de discuter des mesures qu'elles ont prises pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants. Les données fournies par les entités montrent que

- 38,2 % (2 156) ont confirmé avoir identifié les parties de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque de travail forcé et de travail des enfants ;
- 39,4 % (2 225) avaient entamé le processus d'identification des risques, mais ont mis en évidence des lacunes dans leurs évaluations ; et
- 22,4 % (1 268) n'avaient pas entamé leur processus d'identification des risques.

Le rapport au Parlement de l'année prochaine devrait montrer une évolution positive de ces chiffres, car de plus en plus d'organisations commencent à mettre en œuvre des processus d'identification et de prise en compte des droits de l'homme.

Activités de remédiation

L'identification des risques n'est qu'une première étape - travailler activement pour les prévenir requiert un effort plus délibéré et soutenu. Il est encourageant de constater que de nombreuses entités ont déjà pris des mesures.

L'action la plus souvent mentionnée pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants est l'utilisation de systèmes logiciels pour contrôler et auditer régulièrement les fournisseurs, les vendeurs et les partenaires. Certaines entités ont indiqué qu'elles demandaient à leurs fournisseurs, vendeurs et/ou partenaires de remplir des questionnaires d'auto-évaluation. Certaines ont également mis en place un code de conduite pour ces tiers.

On peut faire valoir qu'un code de conduite ne suffit pas à lui seul à prévenir les violations des droits de l'homme. Des évaluations plus rigoureuses devraient être entreprises pour atténuer les risques en matière de droits de l'homme et respecter les meilleures pratiques internationalement reconnues. Une diligence raisonnable supplémentaire est nécessaire pour identifier où se situe réellement le risque. Une combinaison d'outils, d'évaluations et de validations en personne est nécessaire pour obtenir l'image la plus précise possible des risques en matière de droits de l'homme. La prévention active du travail forcé et du travail des enfants nécessite un engagement important des parties prenantes sur une longue période.

Le rapport sur les données du Parlement intègre les points de données suivants :

- 2 816 entités déclarent procéder à des évaluations internes des risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- 2 545 entités mettent en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable pour identifier et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement.
- 2 174 entités contrôlent leurs fournisseurs ; et
- 2 088 entités ont indiqué qu'elles élaboraient et mettaient en œuvre des politiques et des procédures pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

Parmi les autres actions entreprises par les entités juridiques figure la formation des employés. Cette formation est une étape importante pour sensibiliser les employés aux signes potentiels de risques et d'abus en matière de droits de l'homme.

44,4 % (2 506) des entités ont indiqué qu'elles offraient à leurs employés une formation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants. Parmi ces entités :

- 39,8 % (998) ont déclaré que la formation était obligatoire pour tous les employés ;
- 22,6 % (567) ont déclaré que la formation était obligatoire pour les employés qui prennent des décisions en matière de contrats ou d'achats ;
- 29,1 % (730) ont déclaré que la formation était obligatoire pour certains employés ; et
- 8,4 % (210) ont déclaré que la formation était volontaire.

Les actions mentionnées contribuent largement à l'identification et à l'atténuation des risques en matière de droits de l'homme, en particulier pour les employés directement impliqués dans les activités de passation de marchés. Les organisations dotées de politiques, de processus et de programmes d'éducation solides augmenteront la probabilité de prévenir le travail forcé et le travail des enfants. S'engager directement dans la chaîne d'approvisionnement est une autre mesure à prendre pour réduire davantage les risques en matière de droits de l'homme.

La prévention du travail forcé et du travail des enfants doit faire l'objet d'un effort de collaboration dans le monde entier. Travailler ensemble réduit la charge des fournisseurs et augmente les chances d'identifier les risques et d'empêcher les personnes vulnérables, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, d'être exploitées pour le compte de quelqu'un d'autre.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

L'énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral a été annoncé le 16 décembre 2024. décrit le plan de mise en œuvre d'une législation associée à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Cette législation sera similaire à la législation mondiale existante telle que la Lieferkettengesetz, la loi allemande sur la transparence, ainsi que la directive de l'Union européenne sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises (CDDD).

L'évolution de l'approche du Canada en matière de droits de l'homme positionne le pays comme un leader mondial dans l'engagement à faire progresser et à protéger les droits de l'homme. Avec la loi sur la chaîne d'approvisionnement, le plan de diligence raisonnable récemment annoncé et le projet d'élaboration d'une norme canadienne de divulgation, le Canada met en place l'un des processus les plus complets au monde pour identifier et prévenir les risques en matière de droits de l'homme.

L'énoncé économique de l'automne 2024 présente les informations suivantes :

Éradiquer le travail forcé de nos chaînes d'approvisionnement

Le travail forcé n'est jamais acceptable, où que ce soit dans le monde, et nous devons veiller à ce que nos chaînes d'approvisionnement mondiales restent exemptes de ces abus. C'est pourquoi, dans son budget de 2024, le Canada a annoncé qu'il s'engageait à éradiquer le travail forcé de ses chaînes d'approvisionnement.

L'énoncé économique de l'automne 2024 annonce l'intention du gouvernement d'introduire une législation visant à créer un nouveau régime de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, exigeant des entités gouvernementales et des entreprises qu'elles examinent leurs chaînes d'approvisionnement internationales pour détecter les risques pour les droits fondamentaux du travail et qu'elles prennent des mesures pour résoudre ces risques. Une nouvelle agence de surveillance sera créée pour veiller au respect de cette obligation.

L'énoncé économique de l'automne 2024 annonce l'intention du gouvernement d'introduire des modifications législatives pour renforcer l'interdiction canadienne d'importer des biens produits par le travail forcé, y compris en augmentant le fardeau des importateurs de démontrer que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé. Pour mettre en œuvre ces nouveaux régimes, L'énoncé économique de l'automne 2024 propose de fournir 25,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-26, à Affaires mondiales Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Bien qu'aucun calendrier n'ait encore été associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette proposition de législation, elle témoigne de l'intention du gouvernement fédéral de prendre des mesures pour lutter contre l'esclavage moderne au Canada et dans les chaînes d'approvisionnement mondiales avec lesquelles les entreprises canadiennes sont engagées.

Responsabilité des entreprises en matière de rapports : Ce que toute entreprise de construction doit savoir

Qui est tenu de se conformer à la loi ?

Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2024, la nouvelle législation s'applique aux institutions gouvernementales et aux entités canadiennes qui atteignent un ou plusieurs des seuils suivants :

- Les institutions publiques qui produisent, achètent ou distribuent des biens au Canada ou à l'étranger.
- Toute entité (société, fiducie, partenariat ou autre organisation non constituée en société) qui est cotée en au Canada, qui possède des actifs ou un lieu d'activité au Canada, ou qui fait des affaires au Canada, et qui remplit au moins deux des conditions suivantes sur la base de l'exercice financier le plus récent de l'entité :
 - o Elle dispose d'au moins 20 millions de dollars d'actifs ;
 - o Elle a généré un chiffre d'affaires d'au moins 40 millions de dollars ; et/ou
 - o Elle emploie en moyenne au moins 250 personnes.

Que se passe-t-il si une entreprise ne respecte pas la loi ?

Les entités ou institutions gouvernementales soumises à la loi doivent soumettre un rapport annuel au plus tard le 31 mai de chaque année. Le non-respect de cette obligation, ou la présentation d'informations fausses ou trompeuses, peut entraîner des sanctions financières ou juridiques en fonction de la nature du manquement. La loi indique actuellement que les conséquences peuvent être les suivantes :

- Amendes jusqu'à 250 000
- Poursuite des administrateurs, dirigeants ou autres responsables de l'entité ou de l'institution gouvernementale
- Poursuite d'employés, d'agents ou d'autres personnes associées à l'entité ou à l'institution gouvernementale

Au-delà des sanctions législatives qui peuvent être infligées à l'entité ou à l'institution gouvernementale, le non-respect des règles a d'autres conséquences importantes, notamment l'atteinte à la réputation de la marque et l'impact financier d'une perte de confiance de la part des consommateurs ou des actionnaires. Il peut être très long d'acquérir une reconnaissance positive de la marque, mais il ne faut pas longtemps pour l'endommager gravement.

Qu'implique l'adoption d'une approche fondée sur le risque en matière de diligence raisonnable à l'égard de la chaîne d'approvisionnement ?

Une approche basée sur le risque permet aux entreprises d'identifier les secteurs d'activité, les lieux géographiques ou les fournisseurs spécifiques qui présentent le plus de risques. Ces informations permettent aux entreprises de collaborer plus étroitement avec leurs fournisseurs afin d'améliorer les processus relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement. L'approche fondée sur le risque a été utilisée dans de nombreuses disciplines et est spécifiquement mentionnée dans les Principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises.

Les étapes clés d'une approche de la gestion de la chaîne d'approvisionnement fondée sur les risques sont les suivantes :

- **Identifier les risques et les classer par ordre de priorité** : La première étape consiste à identifier les risques potentiels dans la chaîne d'approvisionnement, tels que le travail forcé, le travail des enfants, la pollution de l'environnement ou les violations du bien-être des animaux. Les entreprises doivent classer les risques par ordre de priorité en fonction de leur gravité et de leur probabilité d'occurrence.
- **Faire preuve de diligence raisonnable** : Une fois les risques identifiés, les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable à l'égard de leurs fournisseurs afin d'évaluer le respect des lois et des normes en vigueur. Il peut s'agir d'audits, de visites de sites ou d'échanges avec les parties prenantes.
- **Atténuer les risques** : Les entreprises doivent prendre des mesures pour atténuer les risques identifiés dans leurs chaînes d'approvisionnement. Il peut s'agir de communiquer et de collaborer avec les fournisseurs pour remédier à la non-conformité, de mettre fin aux relations avec les fournisseurs qui ne respectent pas les règles, ou d'assurer une formation et un renforcement des capacités.
- **Contrôler et réexaminer** : Les entreprises doivent surveiller en permanence leurs chaînes d'approvisionnement pour détecter les risques potentiels et réexaminer leurs processus de gestion des risques pour s'assurer de leur efficacité. Il peut s'agir d'audits réguliers des fournisseurs ou d'évaluations des risques en fonction de l'évolution de la situation.
- **Rapports** : Les entreprises doivent rendre compte de leurs procédures de diligence raisonnable et de leurs résultats, y compris l'identification et l'atténuation des risques. La loi exige des entreprises qu'elles publient des rapports sur leur respect de la loi.

En adoptant une approche fondée sur le risque, les entreprises peuvent identifier et traiter les risques potentiels dans leurs chaînes d'approvisionnement, promouvoir une conduite commerciale responsable et garantir le respect de la législation canadienne et internationale en matière de droits de l'homme. Cette approche aide les entreprises à minimiser les dommages potentiels causés aux personnes faisant partie de leurs chaînes d'approvisionnement et à promouvoir des pratiques commerciales durables.

Aperçu : Identifier et traiter les risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement de la construction

Lorsqu'il s'agit d'aborder les risques liés aux droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne, les meilleures pratiques en matière de diligence raisonnable impliquent une combinaison d'identification proactive des risques, de transparence et de collaboration. Les éléments clés de ces meilleures pratiques comprennent la réalisation d'évaluations approfondies, la garantie d'un engagement efficace des travailleurs et l'élaboration de politiques claires pour l'atténuation des risques.

L'engagement des travailleurs est une méthode efficace pour identifier et atténuer les risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, Achilles utilise depuis longtemps son enquête éthique sur les sites pour dialoguer directement avec les travailleurs dans un environnement confidentiel et sûr. Ces enquêtes peuvent révéler des problèmes tels que l'imposition de frais de recrutement ou des déductions de salaire inexplicables, qui sont des indicateurs courants des risques d'esclavage moderne. La résolution de ces problèmes peut conduire à une amélioration des pratiques de recrutement et à une plus grande transparence en matière de salaires.

Les audits des systèmes de gestion peuvent également aider à déterminer si les politiques des fournisseurs correspondent à leurs pratiques sur le terrain. Ce processus d'audit permet non seulement d'identifier les divergences entre les politiques déclarées et les pratiques réelles, mais il offre également l'occasion d'une collaboration entre les acheteurs et les fournisseurs sur le site. Cette approche collaborative garantit que les normes éthiques sont respectées non seulement en théorie, mais aussi dans les opérations quotidiennes.

Une autre bonne pratique essentielle consiste à s'assurer que les travailleurs comprennent leurs droits et sont conscients des risques auxquels ils sont confrontés. Par exemple, une enquête menée sur un chantier de construction a révélé qu'environ 65 % des personnes interrogées n'avaient jamais été informées des signes de l'esclavage moderne ni formées à la manière de signaler l'exploitation. Ce manque de sensibilisation représente une opportunité importante d'amélioration. En proposant des programmes de formation plus complets et en sensibilisant les travailleurs à leurs droits, les entreprises peuvent réduire la probabilité d'exploitation au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

En termes de politique, les entreprises devraient disposer de contrats clairs et applicables qui définissent les droits des travailleurs, les salaires et les conditions de travail. Dans des secteurs comme la construction, en particulier lorsque les travailleurs sont embauchés sur la base de contrats à court terme, l'absence de documents formels peut accroître le risque d'exploitation. Les meilleures pratiques dans ce domaine consistent à permettre aux travailleurs d'accéder à des contrats formels, à des conditions d'emploi claires et à une compréhension approfondie de leurs droits.

La complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales constitue l'un des défis de la mise en œuvre des meilleures pratiques. Dans les régions où les travailleurs sont souvent employés par le biais de multiples couches de sous-traitants ou d'agences temporaires, les risques peuvent être plus difficiles à détecter. Les audits et les enquêtes au niveau des sites peuvent aider à identifier les risques et à mettre au jour des problèmes qui ne sont pas forcément visibles dans les évaluations de plus haut niveau. Par exemple, lors de l'étude d'un site doté d'un réseau complexe de sous-traitants, il a été possible d'identifier des travailleurs payés en dessous du salaire de subsistance. Ces données ont permis au client de travailler avec le fournisseur pour ajuster les salaires et garantir une rémunération équitable pour tous les travailleurs.

Les données collectées par le biais d'enquêtes et d'audits peuvent également contribuer à un changement de politique plus large. Le partage des connaissances avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales peut contribuer à l'élaboration de réglementations et de politiques plus strictes visant à réduire l'esclavage moderne. Cette collaboration entre les secteurs privé et public peut contribuer à créer un cadre pour des pratiques commerciales éthiques qui peuvent être adoptées dans tous les secteurs.

Bien que ces pratiques constituent une approche efficace pour atténuer les risques, il est important de reconnaître que des défis persistent. Malgré les efforts déployés, les risques d'exploitation subsistent dans de nombreux secteurs, et les entreprises doivent continuer à innover et à collaborer pour trouver des solutions. Par exemple, les données du programme Ethical Business d'Achilles ont montré un lien entre certaines pratiques d'emploi, comme les frais de recrutement, et des risques plus élevés de travail forcé. Il est essentiel de rester vigilant, d'améliorer constamment les processus de diligence raisonnable et de s'engager à respecter des pratiques commerciales éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En conclusion, une approche proactive et systématique de la gestion des risques liés aux droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement est bénéfique pour les entreprises de construction. En menant régulièrement des audits, des enquêtes sur les sites et en s'engageant directement auprès des travailleurs, les entreprises peuvent identifier rapidement les problèmes potentiels. Des contrats clairs, la transparence des fournisseurs et une formation sur la sensibilisation à l'esclavage moderne contribuent à atténuer les risques et à donner aux travailleurs les moyens de faire part de leurs préoccupations. L'adoption d'une approche globale et transparente de la diligence raisonnable renforce à la fois la conformité et l'intégrité globale de la chaîne d'approvisionnement.

Résultats du programme « Ethical Business » (entreprises éthiques)

Les entretiens avec les travailleurs fournissent des données primaires sur la présence de risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement. Les informations suivantes ont été élaborées à partir de l'analyse de milliers de réponses à des questions critiques posées lors d'entretiens avec des travailleurs dans le cadre de l'Ethical Business Program, menés entre 2021 et 2024. Ces informations peuvent aider les organisations à comprendre les risques potentiels au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, en aidant la direction à se concentrer sur les domaines qui nécessitent une attention particulière et à identifier les types d'individus les plus exposés.

Plusieurs constatations sont particulièrement préoccupantes. Bien que le nombre de constatations puisse être statistiquement faible, qu'elles soient isolées ou combinées à d'autres facteurs, elles mettent en évidence la possibilité de risques plus importants.

Les exemples suivants illustrent les principaux sujets de préoccupation :

- **Accès restreint aux téléphones portables personnels** : Trois travailleurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas le droit d'utiliser leur téléphone.
- **Frais de recrutement** : 20 travailleurs ont déclaré avoir payé des frais de recrutement avant d'être embauchés.
- **Problèmes de paiement** : 10 travailleurs ont déclaré qu'ils n'étaient pas payés directement sur leur propre compte bancaire.
- **Déductions inexplicables postérieures à l'emploi** : 110 travailleurs ont fait état de déductions postérieures à l'emploi qui n'avaient pas été expliquées, à l'exception des déductions fiscales prévues.

Dans de nombreux cas, des travailleurs migrants, en particulier ceux dont la maîtrise de l'anglais est limitée, ont été impliqués dans ces situations. Leur statut d'immigrant et les barrières linguistiques peuvent accroître le risque que ces personnes ne comprennent pas pleinement leurs conditions d'emploi ou leurs droits.

Premier aperçu : Santé et sécurité

Les risques pour la santé et la sécurité dans le secteur de la construction restent une préoccupation majeure. Pour atténuer ces risques, il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs connaissent les politiques et les procédures en matière de santé et de sécurité.

Les données montrent :

- Environ 3 % des personnes interrogées n'ont pas reçu d'informations sur la santé et la sécurité dans une langue qu'elles comprennent.
- Environ 45 % des personnes interrogées n'ont pas reçu gratuitement des équipements de protection individuelle (EPI) neufs ou de remplacement.

Ce que les entreprises peuvent faire

Les entreprises doivent veiller à ce que tous les travailleurs reçoivent une formation complète en matière de santé et de sécurité, dans une langue qu'ils comprennent. Il s'agit notamment d'organiser régulièrement des séances d'information sur la santé et la sécurité et de veiller à ce que tous les travailleurs soient équipés gratuitement d'un équipement de protection individuelle.

En donnant la priorité à la sécurité des travailleurs et en favorisant un environnement dans lequel les problèmes de santé et de sécurité peuvent être soulevés sans crainte de représailles, les entreprises peuvent réduire de manière significative les risques en matière de santé et de sécurité sur le site.



Deuxième point de vue : L'esclavage moderne

L'esclavage moderne reste une préoccupation sérieuse dans divers secteurs, y compris celui de la construction. Malgré des mesures législatives telles que la nouvelle loi canadienne sur la chaîne d'approvisionnement et l'attention accrue portée à l'esclavage moderne, la sensibilisation des travailleurs reste souvent limitée.

Les données issues des entretiens avec les travailleurs montrent que

- Environ 65 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir reçu de formation ou de séances de sensibilisation à l'esclavage moderne au sein de leur personnel.

Ce que les entreprises peuvent faire

Les entreprises devraient intégrer une formation de sensibilisation à l'esclavage moderne dans leurs processus d'intégration, afin de s'assurer que les travailleurs comprennent les signes d'exploitation et savent comment signaler leurs inquiétudes. Des formations régulières et la création de canaux de communication clairs peuvent aider les travailleurs à mieux connaître leurs droits et à reconnaître les pratiques contraires à l'éthique.

Troisième point de vue : Salaires et droits

Les questions salariales sont des indicateurs courants d'exploitation potentielle, les travailleurs gagnant moins que le salaire de subsistance ou subissant des déductions inexpliquées. Garantir une rémunération équitable est essentiel pour prévenir le travail forcé et l'esclavage moderne.

Les observations montrent que :

- 110 répondants ont signalé que des déductions postérieures à l'emploi avaient été effectuées sans explication.
- 63 personnes interrogées ont déclaré que leur salaire était inférieur au salaire de subsistance.

Ce que les entreprises peuvent faire

Pour protéger les droits des travailleurs, les entreprises doivent veiller à ce que tous les salaires respectent ou dépassent les normes du salaire minimum vital. Les employeurs doivent également mettre en place des structures salariales transparentes, expliquer toutes les déductions aux travailleurs et éviter toute forme de déduction non autorisée. Veiller à ce que les travailleurs soient payés directement sur leur compte bancaire peut également contribuer à les protéger contre l'exploitation.

Insight quatre : Conditions d'emploi

Des conditions d'emploi peu claires ou informelles peuvent conduire à l'exploitation, en particulier lorsque les travailleurs ne connaissent pas leurs droits statutaires.

Les données indiquent :

- 33 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu des informations sur les conditions d'emploi oralement ou par SMS, plutôt que par le biais d'une documentation officielle.

Ce que les entreprises peuvent faire

Les employeurs doivent fournir aux travailleurs des contrats écrits qui décrivent clairement les conditions d'emploi, les salaires et les droits. Ces contrats doivent être rédigés dans une langue que les travailleurs comprennent. Les entreprises peuvent également mettre en place un processus d'intégration comprenant une explication détaillée des droits et des attentes des travailleurs afin de réduire les malentendus.

Résumé de l'aperçu

Les résultats des entretiens avec les travailleurs mettent en évidence plusieurs problèmes dans le secteur de la construction, notamment des conditions d'emploi peu claires, des déductions non autorisées, un manque de sensibilisation à l'esclavage moderne et des problèmes de santé et de sécurité.

Bien que les données de 2022 et 2023 indiquent certains progrès, des défis importants subsistent. Nombre de ces problèmes sont liés à la structure de la chaîne d'approvisionnement, qui comprend souvent des travailleurs temporaires et migrants susceptibles d'être plus exposés au risque d'exploitation. Le risque est encore plus grand si l'on considère la nature souvent transitoire et non structurée des activités de construction liées aux sites. Il n'est pas rare que les auditeurs s'entretiennent avec des personnes à qui l'on a demandé de travailler par SMS la veille de leur arrivée sur le chantier.

Les organisations peuvent utiliser les informations tirées de ces données pour concentrer leurs efforts sur les domaines à haut risque, par exemple en veillant à ce que tous les travailleurs reçoivent des contrats adéquats, une formation en matière de santé et de sécurité et une sensibilisation à l'esclavage moderne. Les entreprises devraient également établir des canaux de communication plus clairs et collaborer avec les sous-traitants et les fournisseurs pour faire respecter des pratiques équitables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les résultats démontrent également l'importance de créer une approche normalisée des conditions d'emploi et de veiller à ce que tous les travailleurs disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour reconnaître et signaler l'exploitation. Ce faisant, les entreprises peuvent atténuer les risques et contribuer aux efforts plus larges de lutte contre l'esclavage moderne dans le secteur de la construction.

Grâce à une approche proactive fondée sur le renseignement, les entreprises peuvent mieux hiérarchiser les zones à haut risque, améliorer le bien-être des travailleurs et s'assurer que les partenaires de la chaîne d'approvisionnement respectent les normes éthiques.

Lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dispose de lignes directrices en matière de diligence raisonnable dans le contexte d'une conduite responsable des entreprises, axées sur des domaines tels que les droits de l'homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces lignes directrices sont connues sous le nom de « OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct » (Lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable pour une conduite responsable des entreprises).

L'un des éléments clés des lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence est un processus en six étapes que les entreprises doivent suivre pour identifier et atténuer les risques potentiels liés à leurs activités commerciales.

Ces orientations sont importantes car elles proposent une approche structurée et complète du devoir de diligence, qui aide les entreprises à identifier, évaluer et atténuer les risques, à encourager une conduite responsable des affaires et à contribuer à un environnement commercial mondial plus durable et plus éthique.

De plus en plus d'entreprises dans le monde doivent se conformer à la législation relative à la chaîne d'approvisionnement, telle que la directive sur la diligence raisonnable en matière de développement durable (CSDDD) récemment approuvée ou la LKSG en Allemagne, la *loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* au Canada, la BRSR Core en Inde et l'Åpenhetsloven en Norvège, et la disponibilité et la mise en œuvre d'un cadre reconnu à l'échelle internationale deviennent de plus en plus importantes.

L'adoption d'une approche définie par l'OCDE en matière de diligence raisonnable à l'égard de la chaîne d'approvisionnement présente plusieurs avantages et permet de relever les principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises opérant dans des chaînes d'approvisionnement mondiales :

Normes mondiales et cohérence

L'approche définie par l'OCDE fournit un cadre cohérent et mondialement reconnu pour le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement, qui s'appuie sur les recommandations d'autres normes internationales. Ce cadre commun facilite la communication et la compréhension entre les entreprises, les gouvernements et les parties prenantes du monde entier, garantissant ainsi une compréhension commune de la conduite responsable des entreprises.

Orientations détaillées

Les orientations de l'OCDE couvrent un large éventail de questions, notamment les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Cette approche globale aide les entreprises à aborder les multiples dimensions de la conduite responsable des affaires, en favorisant une évaluation holistique et systématique des risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

Conformité juridique et réglementaire

L'adhésion à l'approche définie par l'OCDE aide les entreprises à se conformer aux normes internationales et aux attentes en matière de conduite responsable des affaires. Elle aide à naviguer dans le paysage complexe des exigences légales et réglementaires liées aux pratiques de la chaîne d'approvisionnement à travers les frontières, réduisant ainsi le risque de responsabilité juridique. Elle permet également d'améliorer l'efficacité des rapports, car les entreprises peuvent collecter les informations une seule fois et les utiliser pour répondre à large éventail d'exigences en matière de divulgation et de rapports.

Accès au marché et compétitivité

Les entreprises qui adhèrent aux lignes directrices de l'OCDE peuvent avoir plus facilement accès aux marchés internationaux. De nombreux consommateurs et partenaires commerciaux préfèrent s'engager avec des entreprises qui font preuve d'un engagement en faveur d'une conduite responsable, ce qui leur confère un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Confiance et réputation des parties prenantes

Le respect d'un cadre de diligence raisonnable internationalement reconnu témoigne d'un engagement en faveur de pratiques commerciales responsables et éthiques. Cela permet d'instaurer la confiance entre les parties prenantes, notamment les consommateurs, les investisseurs et les communautés locales. L'amélioration de la réputation d'une entreprise en matière de conduite éthique peut avoir un impact positif sur la valeur de la marque et la compétitivité.

Gestion des risques et résilience

En identifiant et en traitant systématiquement les risques, les entreprises peuvent améliorer leurs stratégies globales de gestion des risques. Cela contribue à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et permet aux entreprises d'être mieux équipées pour faire face aux perturbations, qu'elles soient dues à des catastrophes naturelles, à des changements économiques ou à d'autres événements imprévus.

Alignement sur les objectifs de développement durable (ODD)

L'approche définie par l'OCDE s'aligne sur des initiatives mondiales plus larges, notamment les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Les entreprises qui intègrent une conduite responsable dans leurs chaînes d'approvisionnement contribuent aux objectifs sociétaux liés à la durabilité, à la réduction de la pauvreté et à l'équité sociale.

Faciliter la collaboration

Une approche normalisée favorise la collaboration entre les entreprises, les gouvernements et les autres parties prenantes. Les entreprises peuvent partager les meilleures pratiques, relever collectivement les défis et travailler à la réalisation d'objectifs communs, créant ainsi un environnement commercial plus collaboratif et plus favorable.

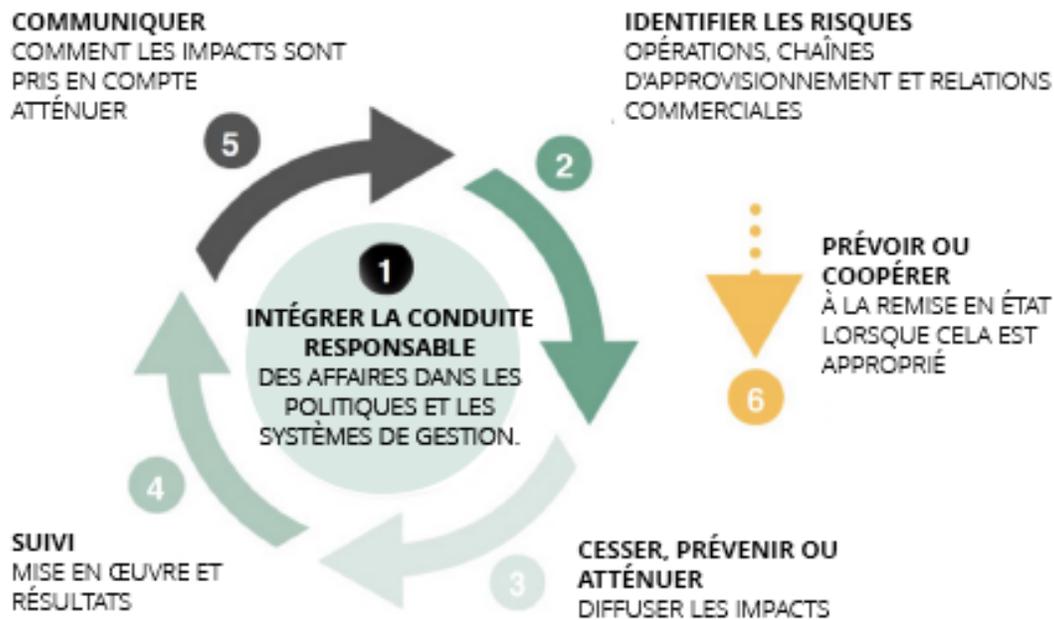
L'approche définie par l'OCDE en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement offre un cadre structuré, complet et reconnu au niveau mondial. Elle aide les entreprises à identifier et à traiter les risques, à répondre aux attentes des parties prenantes avec une plus grande confiance et à partager les informations pour améliorer les normes - et, ce faisant, à contribuer à la construction d'un environnement commercial mondial plus durable, plus éthique et plus résilient.



Aperçu des six étapes

Les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence préconisent un processus en six étapes que les entreprises doivent suivre pour identifier et gérer les risques potentiels liés à leurs activités commerciales.

Les orientations de l'OCDE commencent par l'intégration de la conduite responsable des entreprises dans les politiques et les systèmes de gestion par le biais d'un leadership et d'une gouvernance solides, et par un processus qui intègre l'évaluation et l'atténuation des risques, le suivi et l'amélioration des performances, ainsi que l'établissement de rapports. Elles soulignent également l'importance de la communication et de la collaboration avec d'autres entreprises, des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes afin de relever des défis communs et de promouvoir un comportement responsable des entreprises à plus grande échelle.



Des informations plus détaillées sur ces étapes sont disponibles dans d'autres [livres blancs d'Achilles](#).



Conclusion

Les informations présentées dans ce livre blanc mettent en lumière des aspects importants du secteur de la construction, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité, la sensibilisation à l'esclavage moderne, les salaires et les conditions d'emploi. Les données et les résultats des audits révèlent qu'il s'agit de domaines préoccupants qui ont un impact tangible sur le bien-être des travailleurs, en particulier dans les chaînes d'approvisionnement complexes impliquant de la main-d'œuvre migrante.

Bien que des problèmes subsistent, notamment en ce qui concerne les sous-traitants et les travailleurs migrants, le secteur de la construction peut prendre des mesures concrètes pour prévenir les problèmes et répondre aux exigences réglementaires récemment introduites par le Canada. Il s'agit notamment de renforcer la protection des travailleurs, d'améliorer les processus de recrutement et de collaborer avec les parties prenantes du secteur pour faire face aux risques potentiels.

En intégrant ces pratiques dans leurs activités quotidiennes, les entreprises de construction peuvent non seulement satisfaire aux exigences légales, mais aussi créer un environnement de travail plus fort, plus sûr et plus résistant, qui respecte les normes éthiques et minimise l'exposition aux risques liés aux droits de l'homme. L'adoption d'une approche proactive et informée contribuera grandement à faire face à ces risques et à maintenir une solide réputation dans le secteur.

À propos d'Achilles

Achilles est un leader mondial de la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, avec plus de 30 ans d'expérience dans la fourniture de services à des secteurs critiques tels que la construction, l'énergie, l'exploitation minière, le transport, les services publics, le secteur maritime, la finance et la technologie. Achilles est présent sur 18 sites, le siège canadien étant situé à Calgary, en Alberta.

Achilles fournit des services de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement à de grandes entreprises du monde entier, les fournisseurs de la plateforme opérant dans plus de 140 pays. Achilles opère dans des endroits difficiles d'accès et procède à des vérifications préalables et à la collecte de données sur plus de 100 000 fournisseurs dans le monde. Achilles propose également des solutions en matière d'émissions de gaz à effet de serre, en aidant les organisations à mesurer les émissions de gaz à effet de serre, à fixer des objectifs et à mettre en place des stratégies de réduction nette zéro. Achilles propose ces programmes depuis plus de 15 ans et continue d'aider les organisations à respecter les dernières recommandations scientifiques et à répondre aux exigences mondiales en matière de divulgation obligatoire et volontaire sur le développement durable.

Achilles fournit une diligence raisonnable sur les fournisseurs, les entrepreneurs et les tiers qui fournissent des services. La collecte de données auprès de ces partenaires, leur validation et la présentation des informations au moyen de divers tableaux de bord permettent aux organisations de s'engager de manière proactive auprès de leurs fournisseurs et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement solides et durables. La collecte de données d'Achilles couvre un large éventail de sujets, notamment les droits de l'homme, l'éthique des affaires, la cybersécurité, l'environnement, la finance et d'autres facteurs critiques qui relèvent de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG). Ces données validées permettent aux organisations d'évaluer la maturité de leur chaîne d'approvisionnement et de gérer les risques en toute confiance.

À propos de l'Association canadienne de la construction

L'Association canadienne de la construction (ACC) est une association nationale sans but lucratif qui représente les intérêts de l'industrie de la construction institutionnelle, commerciale, industrielle, civile et multi-résidentielle au Canada. Soutenue par 18 000 entreprises membres provenant de 57 associations partenaires intégrées locales et provinciales, l'ACC joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et des pratiques qui ont un impact sur l'industrie de la construction.

L'industrie canadienne de la construction est un moteur économique qui stimule la création d'emplois, renforce les chaînes d'approvisionnement, soutient les investissements et alimente la croissance d'autres secteurs économiques. Le secteur emploie plus de 1,6 million de personnes au Canada et injecte plus de 162 milliards de dollars dans l'économie chaque année, ce qui représente 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada.

La mission première de l'ACC est d'inspirer une industrie de la construction progressiste, innovante et durable qui agit constamment avec intégrité. Il travaille avec diligence pour fournir des ressources, de la formation et du soutien à ses membres, leur permettant de naviguer dans le paysage changeant de l'industrie.

Achilles Information Canada Limited
Bow Valley Square III
1520-255 5th Ave SW
Calgary, Canada
achilles.com

Association canadienne de la construction
250 rue Albert, Suite 300
Ottawa, Canada
cca-acc.com

